



2009/09/15

En mars 2002, le Parlement belge votait une loi de sortie nationale de l'énergie nucléaire. La loi, tout en allant dans le bon sens, a deux défauts majeurs : elle n'oblige ni ne prévoit un développement majeur des énergies renouvelables et l'article 9 de cette même loi permet, « *En cas de menace pour la sécurité d'approvisionnement en matière d'électricité* » de retarder la date de sortie prévue. C'est évidemment la première faiblesse qui incite à se demander si les premières sorties prévues en 2015 sont tenables.

Les conclusions toutes récentes du rapport Gemix commandé par le ministre Magnette à huit experts nous conforte dans notre idée. Oui, c'est possible.

Quelques constats sont essentiels pour rappeler que la lutte contre le changement climatique est essentielle, mais aussi que l'énergie nucléaire a des impacts négatifs en terme de développement durable. Le « tout au nucléaire » belge, par le modèle de croissance qu'il entraîne, a eu et a encore un impact négatif sur le développement des nouvelles technologies énergétiques¹ et a inscrit la Belgique dans une logique de surconsommation énergétique. Il faut-également rappeler que la problématique des déchets ou la concentration de la technologie dans des groupes internationaux qui empêche une réelle décentralisation et autonomie de la production d'énergie. Enfin, on ne peut passer sous silence les risques d'attentats.

Aujourd'hui les bénéfices hors normes engrangés par les producteurs belges sont connus. Le groupe des huit experts, cités plus haut, le souligne. Les surbénéfices estimés par ces experts sont de l'ordre de 800 millions d'euros par an (les centrales sont amorties, et les prix n'ont pas baissés !). C'est pourquoi nous avons exigé qu'une taxe soit établie sur ces surbénéfices. Le gouvernement fédéral l'a mise en place. Elle doit être confortée et prise annuellement. Ceci n'intègre pas le subside public au nucléaire, provenant de l'insuffisance de prise en charge par les producteurs du risque civil du nucléaire². Si rien n'est fait, le nucléaire continuera de ressembler au secteur financier : des bénéfices gigantesques privatisés, mais lorsqu'il y aura des coûts, ils seront pris en charge par le contribuable. Il est urgent d'instaurer une prime d'assurance pour ce risque civil pris en charge par l'Etat.

Pour le Collectif pour l'Ecologie Sociale il est essentiel de rester dans le cadre de la loi belge de sortie du nucléaire. Le nucléaire n'est pas une technologie durable. Son application mérite débat car trop peu de choses ont été faites pour développer à la hauteur des besoins les énergies renouvelables. Il faut aussi garantir aux consommateurs des prix abordables selon les revenus de tous. Il s'agit là, en partie, d'un service universel.

(1) Entre autres la monopolisation des budgets de la recherche (en 1999, le nucléaire bénéficie de 81% des crédits contre 2% pour les renouvelables.

(1) L'intervention en cas d'accident est plafonnée à 300 millions d'euros par site, le solde étant à charge de l'Etat ; alors que le seul coût de l'explosion de l'usine chimique AZF en septembre 2001 à Toulouse est estimé entre 1,5 et 1,7 milliards d'euros.

La prolongation de Doel I et II et de Tihange I ne se justifie absolument pas. Ces centrales sont vieilles et doivent être fermées dans le calendrier de la loi.

Si le gouvernement devait arriver à la décision de prolonger la vie des autres centrales nucléaires, il ne pourra le faire qu'aux 8 conditions suivantes :

- 1/ Cette prolongation ne pourra pas dépasser 10 ans ! Au-delà de cette échéance, aucun investissement durable ne sera raisonnablement entrepris
- 2/ Des programmes ambitieux et immédiats de réduction de consommation énergétique et de développement de production d'énergies renouvelables doivent être définis.
- 3/ Les moyens pour financer ces programmes doivent être trouvés dans les bénéfices de la taxe sur les surbénéfices des centrales amorties, ainsi que la prime d'assurance, qui doit aussi être progressive pendant la prolongation de vie pour refléter l'obsolescence progressive des centrales et le risque croissant et encourager les producteurs à investir dans les énergies renouvelables locales
- 4/ Les prix de l'énergie doivent être fixés par le gouvernement ! Il n'y a pas de concurrence sur ce marché actuellement. La concurrence ne permettrait donc de toutes façons pas de récupérer la rente nucléaire. La France, qui est gérée par un gouvernement de droite y arrive. Le PS y est favorable. Les autres partis de gouvernement doivent suivre cet exemple français
- 5/ Redistribuer entre le fédéral et les régions des revenus de cette taxe. Il faut permettre aux trois régions de mener une politique très ambitieuse de réduction de consommation d'énergie et donc d'investissement dans le bâti (logements et entreprises publics et privés).
- 6/ la gestion du Fonds de démantèlement des centrales nucléaires (dit « Fonds Synatom ») doit revenir intégralement dans les mains de la gestion publique. Aujourd'hui les dividendes du Fonds (alimenté par les citoyens via leurs factures d'énergie) vont au privé ! Et 75% des capitaux du Fonds sont prêtés aux producteurs !
- 7/ la recherche nucléaire soit restructurée afin d'éviter que les engagements de la recherche dans de grands projets techniques n'hypothèquent la recherche ayant une pertinence sociétale en lien avec l'énergie nucléaire.
- 8/ L'accent doit être mis sur la recherche et le développement de nouvelles technologies permettant l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Bref, la priorité doit être mise sur la maîtrise de la demande d'énergie. Il existe un potentiel économiquement rentable à réaliser, créateur d'emploi et avec un impact direct sur le pouvoir d'achat des ménages. Une moindre consommation doit permettre de baisser les factures des ménages et en particulier des plus défavorisés.

En conclusion, toutes ces propositions doivent être prises comme faisant un bloc fort de politique énergétique. S'il convient de réduire drastiquement la quantité d'énergie nécessaire à nos modes de vie, des aménagements sont nécessaires pour garder un bon niveau de confort et pour assurer l'accès à un volume énergétique

à des prix abordables pour couvrir les besoins vitaux des ménages tant pour le chauffage, l'éclairage ou les déplacements. Il faut enfin instaurer un système de tarification progressive du prix de l'énergie et de la sorte encourager les consommateurs à utiliser moins d'énergie et à stopper les gaspillages comme l'usage abusif du conditionnement d'air. Des mesures d'accompagnement, des programmes sociaux, devront, dans ce cadre, être développés en particulier pour les moins fortunés. L'isolation, l'installation de systèmes de chauffage performants et le développement de nouveaux modes de déplacement en seront les mesures prioritaires.

Le Ministre Magnette, dans son analyse du Rapport Gemix qu'il a fait dans Le Soir du 27 juin, semble s'inscrire dans cette logique. Reste à espérer qu'il aura le support du Gouvernement dans son ensemble.

Jean CORNIL et Henri SIMONS,
Co-président du Collectif pour l'écologie sociale.

Julien VANDEBURIE,
expert Energie à Inter Environnement Wallonie (IEW)

Henri Simons